



BULLETIN 11/2007

Attention : Toutes les agences IATA BSP France
Date : 12 Juillet 2007
Sujet : SUSPENSION AIR MADRID NM476

Le 16 décembre 2006, à la suite de l'annonce de la suspension des vols de la Compagnie Air Madrid, IATA a bloqué, en vertu de la Résolution 850F, les fonds reçus des agents de voyages pour cette compagnie.

Par ordonnance de référé du 22 décembre 2006, à la demande du Syndicat National des Agents de Voyages, le tribunal de Grande Instance de Paris a ordonné la consignation de ces fonds entre les mains de IATA et leur utilisation pour le remboursement aux agences des billets émis et non volés.

Le 19 mars 2007, nous avons informé le SNAV ainsi que le Conseil d'Air Madrid (présent à l'audience du 22 décembre 2006) que compte tenu des fonds disponibles, il était possible de couvrir à hauteur de 51% les demandes de remboursements présentées par les agences. Pour verser les sommes selon ce ratio, nous devons nécessairement avoir l'accord de l'ensemble des parties. Or, nous n'avons pas eu l'accord d'Air Madrid.

Entre temps, la compagnie Air Madrid, domiciliée en Espagne, a fait l'objet d'un jugement de liquidation judiciaire dans ce pays. C'est désormais des liquidateurs d'Air Madrid que nous devons obtenir l'accord sur la répartition, l'utilisation des fonds pour le remboursement des billets restant en principe acquise.

Pour des raisons de procédure judiciaire, il est nécessaire de poursuivre la procédure déjà engagée et de faire convoquer les liquidateurs à Paris. Les conseils du SNAV et les nôtres font le maximum pour accélérer cette procédure afin de solliciter et obtenir la libération des fonds le plus rapidement possible. Toutefois, nous ne pouvons à ce jour assurer un délai fixe pour la solution de ce problème, la simple transmission de la requête par les voies officielles prenant déjà 2 mois.

Le SNAV et IATA vous tiendront bien sûr informés de l'évolution de la situation.

Nous vous remercions de votre compréhension et espérons que ces éléments vous permettront d'informer utilement vos clients.

Cordialement

Jérôme Bonnin
Directeur IATA France

Directeur IATA France

International Air Transport Association

Service Centre Europe
Torre Europa
Paseo de la Castellana, 95
28046 Madrid, Spain

www.iata.org/europe/cs